

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Vendredi 10 juillet 2020

Membres du conseil de l'école doctorale présents :

Anne AMY-KLEIN ; Olivier BODINI (visioconférence); Marie-Christophe BOISSIER ; Yueyun HU (visioconférence); Dominique LEDOUX ; Anissa MOKRAOUI (visioconférence); Francis NIER ; Philippe SAVARIN (visioconférence); Nadine VARIN-BLANK (visioconférence); Roberto WOLFLER-CALVO (visioconférence); Khaled HASSOUNI ; Heiko RODEL ; Dominique VREL ; Nesrine MOUHOUBI (visioconférence); Madja-Lyna MEBREK (visioconférence); Safaa AL ALI ; Victor LUTFALLA (visioconférence) ; Pascaline ADONAÏ (visioconférence)

Membres du conseil de l'école doctorale représentés :

Damia DEKKAR représentée par Dominique LEDOUX

Invité permanent excusé :

Stéphane CHAMERON.

Ordre du jour :

- 1- Informations diverses
- 2- Approbation des PV des conseils de l'ED du 22 novembre 2019 et du 18 mars 2020
- 3- Validation des attributions des allocations doctorales de la campagne 2020
- 4- Attribution de la 1/2 allocation doctorale mise au concours 2020
- 5- Demande d'intégration à l'ED d'un membre extérieur à USPN
- 6- Présentation par la vice-présidente recherche d'une demande d'ajout de 2 disciplines de doctorat
- 7- Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h.

En absence de la gestionnaire administrative de l'ED, le compte-rendu est rédigé par le directeur de l'ED sur la base de ses notes.

1- Informations diverses

Dominique LEDOUX informe le conseil des dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19

- *Réinscription en 4^{ème} année*

Le collège des écoles doctorales (CED) de USPN accorde à tous les doctorants de l'Université, la possibilité de prolonger de 6 mois la durée des thèses. En conséquence, il est accordé à tous

les doctorants inscrits en 3^{ème} année (et au-delà) qui le souhaitent la possibilité de réinscrire en 4^{ème} année sans payer de frais d'inscription. Un engagement moral sera demandé à ces doctorants et à leur directeur de thèse de soutenir leur thèse avant le 31 juin 2021, soit une prolongation de 6 mois par rapport à la date habituellement accordée (31 décembre de l'année de soutenance).

- *Comités de suivi des doctorants*

Dominique LEDOUX informe que conformément à la décision du CED de USPN, l'avis du comité de suivi n'est pas exigé pour la réinscription en 3^{ème} année (et au-delà). Pour autant, l'ED considère ce dispositif comme un outil très important d'aide au bon déroulement de la thèse et les doctorants ou les directeurs de thèse qui le souhaitent pourront demander l'organisation d'un comité de suivi qui ne pourra leur être refusé.

- *Prolongation des contrats doctoraux*

Dominique LEDOUX indique qu'un dispositif d'accompagnement financier des doctorants contractuels a été lancé par le MESRI et un circulaire ministérielle parue le 26 juin 2020 en précise les contours. Ce dispositif financier abondé par l'état et non par l'Université concerne les doctorants contractuels (et uniquement les doctorants contractuels) financés par l'état, incluant les ANR, l'INCA, le PIA..... Les doctorants CIFRE pourront également bénéficier de ce dispositif mais leur demande suivra une procédure particulière en lien avec l'ANRT. Comme indiqué dans la circulaire, cette prolongation des contrats doctoraux n'est pas automatique et le doctorant doit en faire la demande auprès de son établissement. Chaque demande doit être pleinement justifiée et en lien avec un impact conséquent de la crise sanitaire sur le déroulement de la thèse. Une procédure a été établie par le CED de USPN : chaque doctorant susceptible d'être bénéficiaire d'une prolongation de son contrat doctoral adresse sa demande à l'école doctorale via un formulaire à remplir et à retourner avant le vendredi 10 juillet 23h59. Le CED examine chaque demande et donne un avis favorable ou défavorable. L'ensemble des demandes sont ensuite transmises au Président de l'Université qui a seul la compétence pour l'octroi (ou le refus) de la prolongation (circulaire du 26 juin 2020). L'établissement fera ensuite remonter les demandes au MESRI ainsi qu'aux autres organismes (CNRS, ANRT,.....)

2- Approbation du compte-rendu des conseils de l'ED du 22 novembre 2019 et du 18 mars 2020

Les compte-rendu des conseils de l'école doctorale du 22 novembre 2019 et du 18 mars 2020 sont approuvés à l'unanimité (1 membre et 3 membres ne prennent pas part au vote pour respectivement, le PV du 22 novembre 2019 et le PV du 18 mars 2020).

3- Validation des attributions des allocations doctorales de la campagne 2019

Dominique Ledoux rappelle qu'il y avait 26 allocations doctorales à attribuer cette année par le biais des concours à savoir 10 pour le pôle Math-Info-STIC, 9 pour le pôle Biomédical et 7 pour le pôle Physique-Matériaux.

Les 5 jury se sont déroulés au mois de juillet et ont été tous été présidés par la direction de l'ED.

Le jury LIPN-L2TI s'est tenu le 1^{er} juillet et a été présidé par Dominique Ledoux.

Le jury LAGA s'est tenu le 8 juillet et a été présidé par Olivier Bodini

Le jury du pôle Biomédical s'est tenu le 9 juillet a été présidé par Olivier Bodini

Le jury LSPM-LPL s'est tenu le 6 juillet a été présidé par Dominique Ledoux et Olivier Bodini.

Le jury pour l'allocation doctorale Math-STIC s'est tenu le 8 juillet et a été présidé par Olivier Bodini.

Pôle Sciences de la vie et de la santé, sciences aux interfaces du vivant, médecine, éthologie

Le président du jury Olivier BODINI présente le compte rendu du jury du pôle Biomédical.

9 allocations doctorales étaient attribuées pour ce pôle.

13 candidats ont été auditionnés. Tous les candidats se sont prêtés au temps de parole. Les auditions ainsi que les débats au sein du jury se sont déroulés de façon sereine. Une grille de notation a été utilisée.

9 candidats ont été classés en liste principale selon : 5 classés 1^{er} ex aequo et les 4 autres classés 6^{ème} ex aequo. Une liste complémentaire de 4 candidats a été constituée. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Pôle Math-Info-STIC

Ce pôle bénéficiait de 10 allocations doctorales selon la répartition suivante : 4 au LAGA, 1 au L2TI, 4 au LIPN et 1 ouverte au 3 laboratoires de ce pôle.

Jury Mathématiques (LAGA)

Francis Nier, représentant le LAGA et membre du jury, présente le compte rendu du jury.

4 candidats ont été auditionnés. Tous ont fait une excellente présentation démontrant leur capacité à mener un projet de thèse. Les 4 candidats ont donc été classés en liste principale (dont les 3 premiers ex aequo).

Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Jury Informatique-STIC (LIPN-L2TI)

Anissa MOKRAOUI, représentant le L2TI et membre du jury présente le compte rendu pour l'allocation doctorale octroyée au L2TI.

3 candidats du L2TI ont été auditionnés pour l'attribution d'une seule allocation doctorale. 1 candidat est clairement sorti du lot et a été classé 1^{er} de la liste. Les 2 autres candidats ont fait également de bonne présentation et ont été classés 2^{ème} ex aequo.

Roberto WOLFLER-CALVO, représentant du LIPN ne pouvant être membre du jury cette année car présentant un candidat, Dominique LEDOUX présente le compte-rendu en tant que président du Jury.

Sur les 7 candidats auditionnés, 4 ont été classés en liste principale (dont les 3 premiers ex aequo), les 3 autres étant classés en liste complémentaire.

Les classements ont été votés à l'unanimité des membres du jury.

Jury pôle Math-STIC (LAGA-LIPN-L2TI)

2 candidats ont été auditionnés dans le cadre de l'attribution de l'allocation doctorale proposée en soutien au pôle Math-STIC de l'ED. L'attribution de cette allocation répond à un appel d'offre précis définissant des critères d'attribution. Le candidat retenu présente un projet sur les combinatoires de familles de polytope lattice à l'interface entre le LIPN (équipe CALIN) et le LAGA (équipe Probabilités et statistiques) et sera inscrit au LIPN. Le 2^{ème} candidat classé en liste complémentaire présente un projet sur un Système intelligent de traitement et d'analyse gastro-intestinale par endoscopie à l'aide d'une capsule sans fil à l'interface entre le LAGA (équipe Physique Mathématique et équations aux dérivées partielles) le L2TI (équipe Multimédia).

Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Pôle Physique - Matériaux - Sciences des procédés

Anne AMY-KLEIN, représentant le LPL au conseil et membre du jury mais présentant cette année un candidat, Dominique LEDOUX présente le compte rendu du jury pour les allocations doctorales attribuées au LPL.

Le LPL bénéficiait de 3 allocations doctorales. Sur les 6 candidats auditionnés, 3 ont été classés en liste principale (1^{er} ex aequo), 1 candidat classé en liste complémentaire et 1 candidat non classé du fait d'une mauvaise prestation qui n'a pas convaincu le jury

Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury

Dominique VREL, membre du conseil et membre du jury mais présentant cette année un candidat, Dominique LEDOUX présente le compte rendu du jury pour les allocations doctorales attribuées au LSPM.

Le LSPM bénéficiait de 4 allocations doctorales. Sur les 7 candidats auditionnés, 4 ont été classés en liste principale (1^{er} ex aequo) et 2 candidats classés en liste complémentaire.

Les classements ont été votés à l'unanimité des votants, un membre ne prenant pas part au vote

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote sur l'attribution des 26 allocations doctorales :
Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité des votants l'attribution des allocations doctorales aux 26 candidats retenus sur la liste principale.

Dominique LEDOUX informe qu'un mail individuel sera envoyé aux candidats retenus afin qu'ils complètent leurs dossiers. Pour les candidats en cours de validation de leur M2 (soutenance stage à la rentrée universitaire), l'attribution de l'allocation doctorale est conditionnée à l'obtention du diplôme de Master.

4- Attribution de la demi-allocation doctorale - campagne 2020

Dominique LEDOUX indique que dans le cadre de l'appel d'offre lancé en mars 2020 pour l'attribution d'une demi-allocation doctorale, l'ED a reçu 3 dossiers de candidature émanant des laboratoires LSPM (projet porté par Yann Charles), LIPN (projet porté par Laure Petrucci) et URB2I (projet porté par Laurant Tapie). Tous les candidats ont été auditionnés devant un jury

de l'ED et toutes les demandes satisfont aux critères exigés dans l'appel d'offre dont l'un est de fournir une attestation d'obtention de l'autre moitié du financement permettant, en complément de la demi-allocation de l'ED, de financer une allocation doctorale pleine.

Dominique LEDOUX rappelle les critères indiqués dans l'appel d'offre sur lequel le conseil doit s'appuyer pour attribuer ce financement :

- projet clairement à caractère international promouvant la visibilité internationale de l'école doctorale et amenant une plus-value pour l'université
- projet interdisciplinaire
- collaboration entre des laboratoires de l'ED Galilée
- nombre d'allocations doctorales de l'Université Paris 13 obtenues depuis les 3 dernières années
- avis du jury d'audition

Dominique LEDOUX présente les 3 projets à l'aide d'un tableau récapitulatif et donne le point de vue du bureau de l'ED qui a examiné chaque dossier.

Après discussion, Dominique LEDOUX propose au vote du conseil de l'ED l'attribution de la 1/2 allocation doctorale au projet porté par Yann Charles du LSPM

Résultat du vote : 18 OUI, 1 abstention. La demi-allocation doctorale est donc attribuée au projet du LSPM.

5- Demande d'intégration à l'ED d'un membre extérieur à USPN

Dominique LEDOUX présente la demande d'intégration formulée par Monsieur Jean-Marc COLLOMBET.

Jean-Marc COLLOMBET est médecin, diplômé HDR depuis 2007, et dirige l'unité de « Biothérapies Ostéo-Articulaires » (BOA) au sein de l'Institut de Recherche Biomédicales des Armées (IRBA) de Brétigny-sur-Orge (Essonnes) qui dépend du Ministère des Armées. Son unité est par ailleurs rattachée à l'UMR 1197 de l'Institut André Lwoff à Villejuif. Il collabore depuis de nombreuses années avec Didier LUTOMSKI de USPN et a déjà co-encadré des thèses avec lui en tant que co-directeur. Un doctorant est par ailleurs actuellement inscrit en thèse VAE et Jean-Marc COLLOMBET est son encadrant scientifique. Jean-Marc COLLOMBET souhaite cependant pouvoir diriger des thèses comme directeur de thèse et n'en a pas la possibilité actuellement car l'UMR 1197 est rattachée à l'ED 561 « Hématologie, Oncogénèse et Biothérapie » qui ne relève pas de ses domaines de recherche. Dans sa lettre de demande, Jean-Marc COLLOMBET atteste qu'il n'est inscrit dans aucune autre ED et indique « que les doctorants qui effectueront leur thèse dans le laboratoire BOA de l'IRBA, sous ma direction, auront des financements propres et n'entreront pas en compétition avec les étudiants de l'Ecole Doctorale Galilée ». Le bureau de l'ED a discuté de cette demande et donne un avis favorable.

Philippe SAVARIN demande quelle sera la plus-value pour l'ED d'intégrer Monsieur Collombet.

Dominique LEDOUX et Marie-Christophe BOISSIER répondent qu'elle permettra notamment de stabiliser la position de Didier LUTOMSKI qui vient de quitter le CSPBAT et de rejoindre le laboratoire URB2I de USPN cohabilité avec l'Université de Paris.

Nadine VARIN-BLANK demande s'il est possible d'intégrer individuellement des membres extérieurs ou si cela ne peut se faire qu'à travers des « équipe d'accueil » constitués de plusieurs membres d'un même laboratoire.

Dominique LEDOUX indique que l'arrêté ministériel de 2016 ne précise rien sur la procédure d'intégration dans l'ED de membres extérieurs à l'établissement et que cela relève uniquement de la politique de l'ED.

Dominique LEDOUX propose au conseil de donner un avis favorable à cette de demande d'intégration.

Résultat du vote : 14 OUI, 1 NON, 4 abstentions. Mr Jean-Marc COLOMBET est donc accepté comme nouveau membre de l'ED Galilée.

6- Présentation par la vice-présidente recherche d'une demande d'ajout de 2 disciplines de doctorat

Dominique LEDOUX laisse la parole à Anne PELLE, vice-présidente de la recherche et des études doctorales, afin qu'elle présente la demande d'ajout de deux disciplines de doctorat proposées par l'ED Galilée.

Il s'agit des 2 disciplines suivantes :

- Sciences Infirmières
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

L'ajout de la discipline « Sciences Infirmières » s'appuie sur la création en 2019 d'un CNU dédié à cette discipline (CNU 92). Elle s'appuie également sur l'universitarisation des écoles d'infirmières (IFSI) et sur la création à USPN d'une chaire Infirmière.

L'ajout de la discipline STAPS s'appuie sur la très forte visibilité nationale du pôle STAPS d'enseignement et potentiellement de recherche à l'UFR SMBH. Elle s'appuie également sur la très forte implication de notre université dans la création du pôle PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif METropolitain), qui est un projet d'équipement sportif porté par le département de la Seine-Saint-Denis et qui fera partie de l'héritage des Jeux Olympiques Paralympiques de 2024.

Après discussion, le conseil de l'ED donne à l'unanimité un avis favorable à l'ajout des disciplines de doctorat « Sciences Infirmières » et « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ». Cet avis sera transmis à la commission recherche de l'Université qui statuera sur la création de ces 2 disciplines de doctorat.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé 17h.